



Pour publication immédiate : 23 décembre 2011

LE GOUVERNEUR CUOMO ET LE PBA DE L'ETAT DE NEW YORK ANNONCENT UN PROJET D'ACCORD

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo et Manuel M. Vilar, Président de l'association des bénévoles de la police de l'Etat de New York, ont annoncé aujourd'hui un accord contractuel entre l'état et le syndicat représentant la Police de l'Université de l'Etat de New York, la Police des Parcs de l'Etat de New York, les officiers du Département de la préservation de l'environnement de l'Etat de New York, et les Gardes forestiers.

L'accord résout des questions relatives aux salaires et de contrat de travail datant de 2005 et accorde aux officiers des revalorisations salariales rétroactives, assure une protection contre les licenciements, et offre des avantages en matière de santé, à la hauteur des autres unités de négociation de l'état. L'accord prévoit aucune augmentation des salaires pour 2011-2013, une augmentation de 2 % en 2014, 9 jours de congés pour réduction du déficit, et des ajustements de primes d'assurance santé.

« En cette période fiscale difficile, des sacrifices partagés sont nécessaires, et cet accord prévoit une protection importante contre les licenciements pour nos officiers, tout en aidant l'état à respecter les restrictions budgétaires nécessaires », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Je suis heureux qu'en collaborant ensemble et un trouvant un terrain d'entente, nous avons conclu un accord qui protégera les emplois des hommes et des femmes qui assurent la sécurité des New Yorkais et je remercie le Président Vilar pour son leadership. »

Le Président de la PBA de l'Etat de New York, Manuel Vilar, a déclaré : « Le projet d'accord conclu hier soir permet à la PBA de l'Etat de New York de soumettre pour examen à ses membres un contrat équitable et raisonnable, qui une fois ratifié, mettra fin à sept ans de frustration et d'incertitude. La PBA de New York et le Gouverneur Cuomo ont trouvé un terrain d'entente qui répond aux attentes de ses membres et prend en compte les contraintes financières de l'état. Nous apprécions le professionnalisme et l'engagement des équipes de négociation à entériner une résolution en temps opportun sur une question, qui, avant l'existence de la PBA de l'Etat de New York, avait tardé à prendre forme. »

L'Unité des services des forces de l'ordre (ALES) est composée de la Police de l'Université de l'Etat de New York, la Police des Parcs de l'Etat de New York, les officiers du Département de la préservation de l'environnement de l'Etat de New York, et les Gardes forestiers. Il n'y avait pas eu de contrat depuis 2005 et un arbitrage était en cours pour les années 2005-2007.

Les principales mesures du projet d'accord, qui devra être ratifié par la totalité des membres de la PBANYS, portent sur :

- Aucune augmentation salariale pour 2011-2013, une augmentation de 2 % pour 2014.
- Une prime d'ancienneté de 1 000 \$ payée à concurrence de 775 \$ la troisième année et 225 \$ la quatrième année.

- Un congé pour réduction du déficit de cinq jours au cours de cette année fiscale et quatre jours au cours de la prochaine année fiscale.
- Des paiements rétroactifs prévus en deux versements - un au cours de cette année fiscale et un au cours de la prochaine année fiscale avant la fin de l'année civile.
- Une augmentation des primes d'assurance santé de 6 % à la fois pour les familles et les assurés individuels, faisant passer la cotisation pour les assurés individuels à 16 % et 31 % pour les assurances familiales.
- Un dépistage aléatoire de drogues et dépistage de drogues pour les employés à l'essai en plus des contrôles suite à une suspicion raisonnable.
- Une commission Direction/Employés pour examiner tous les congés pris par les officiers, y compris les congés annuels, à titre personnel, pour maladie, récupérations et la manière dont ils sont utilisés. Des recommandations seront soumises au Président du Syndicat et au Directeur GOER pour mise en oeuvre.
- Une option d'assurance santé pour les officiers, afin qu'ils puissent choisir d'adhérer à une assurance santé non-publique via leur conjoint(e)/compagnon ou compagne. Selon ce droit de retrait, les participants recevront 1 000 \$ en assurance individuelle / 3 000 \$ en assurance familiale.
- Les officiers bénéficieront d'une protection élargie contre les licenciements. Les réductions d'effectifs suite aux décisions de la Direction de fermer ou restructurer les établissements autorisées par la loi, les recommandations de la commission SAGE ou les changements matériels ou imprévus de la situation financière de l'état ne sont pas couverts par ces limitations.

###

*Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418*